

2^e groupe d'opposition

EG.
2h50

Projet de loi 115
Proposition d'amendement

Article 2

« 73.2. Que le parent de l'élève s'engage, par une déclaration écrite, à ne pas suivre le cheminement scolaire prévu par le règlement en vue d'utiliser l'établissement scolaire comme école dite « passerelle »

Gérard Deltell
Député de Chauveau
Chef du deuxième groupe d'opposition

REJETÉ
PC